



Mission 2

Emploi, formation et orientation professionnelles

RÉGION BRETAGNE – BUDGET PRIMITIF 2024

Session de février 2024

\\ Synthèse de la mission

Le taux de chômage en Bretagne se situe 0,8 points sous son niveau d'avant crise sanitaire (4ème trimestre 2019) et les besoins en recrutement perdurent dans de nombreux secteurs. Il augmente néanmoins de 0,2 points au 3ème trimestre 2023 pour atteindre 6 % de la population active, contre 7,4 % au niveau national. Ces données complexes et en partie contradictoires apparaissent comme les marqueurs d'une société qui doit faire face à de profondes mutations dans un contexte qui cumule l'accélération du changement climatique, les conflits, le développement de l'intelligence artificielle et leurs conséquences.

Dans ce contexte, l'année 2023 a permis à la Région Bretagne de se fixer un cap transcrit dans la Stratégie Régionale des Transitions Economiques et Sociales (SRTES) et partagé avec l'ensemble des partenaires de l'enseignement supérieur, du développement économique, de l'emploi, de l'orientation et de la formation professionnelle. Le développement des compétences, individuelles et collectives, doit ainsi contribuer activement à l'accélération des transitions écologiques de l'économie et de la société bretonnes, à conforter la base productive bretonne dans une perspective de souveraineté et à conforter la cohésion et l'inclusion sociale comme facteurs de performance économique et d'épanouissement individuel. Ces enjeux sont au cœur du nouveau Contrat de Plan régional de développement des formations et de l'orientation professionnelles (CPRDFOP).

Pour activer ces orientations en 2024, la région Bretagne et ses partenaires comptent notamment s'appuyer sur une carte des formations renouvelée, une information et une aide à l'orientation encore plus proches, un nouveau Pacte Régional d'Investissement dans les Compétences (PRIC) ou encore l'expérimentation régionale « Réseau pour l'emploi - France Travail ».

→ Un nouveau process « carte des formations » pour une offre de formation professionnelle en phase avec les enjeux d'avenir

La SRTES réaffirme l'accès à la formation et à la qualification comme un enjeu crucial de développement durable. Pour les jeunes bretons, l'accès à une offre de formation professionnelle répondant à leurs aspirations et en phase avec les enjeux d'avenir est à la fois gage d'un parcours de réussite et d'une insertion professionnelle de qualité. La carte des formations professionnelles initiales, au travers de l'adaptation de l'offre présente en Bretagne, a vocation à répondre structurellement à ces enjeux. Confrontée au cours de ces dernières années à une baisse globale de ses effectifs, dans un contexte bouleversé par la réforme de l'apprentissage, cette offre souffre d'une problématique d'attractivité dans un certain nombre de filières professionnelles pourtant porteuses d'emplois.

L'enjeu est donc de réimpulser une dynamique permettant de valoriser la voie professionnelle et d'engager une adaptation structurelle de l'offre en réponse aux enjeux d'avenir en proposant un nouveau process « carte des formations ».

Sa mise en œuvre, préparée dans le cadre d'une large concertation, s'organisera via une mobilisation à trois niveaux : l'échelon « établissement » pour une mise en perspective à partir de l'offre existante ; l'échelon territorial, organisé dans le cadre des Commissions Territoriales Emploi-Formation (CTEF) afin d'intégrer les enjeux emploi-formation spécifiques à chaque territoire ; l'échelon régional pour tenir compte des besoins en emplois et en compétences au sein des branches professionnelles, notamment dans le cadre des Contrats d'objectifs.

Sur la base des travaux conduits dans le cadre de cette concertation, il s'agira de construire, en lien avec les Autorités académiques, une « carte cible » correspondant aux formations attendues et à leur territoire de déploiement, dans une perspective à 3 ans (Rentrées 2025/2026/2027) ; cette « carte cible » qui fera l'objet d'un vote en session en 2024, donnera lieu à un appel à projets auprès des établissements. Ces évolutions devront s'inscrire dans une logique de transformation de l'offre existante en identifiant les formations qui répondent en priorité aux attentes en termes d'insertion et/ou de poursuite d'études, sur la base d'une analyse quantitative et qualitative.

\\ SOMMAIRE

Synthèse de la mission

PR0201

PR0202

PR0203

PR0204

PR0205

PR0206

PR0207

→ L'information et l'aide à l'orientation pour tous les publics

Afin de prendre en compte les évolutions inscrites dans le CPRDFOP 2023-2027, une nouvelle charte IDÉO partagée avec l'ensemble des membres du réseau sera mise en place en 2024. Dans ce cadre, le développement des espaces information-orientation IDÉO déployés à l'occasion des événements territoriaux sera poursuivi à l'échelle des territoires et en proximité des usagers.

En complément du développement de ces espaces, l'offre de service IDÉO sera particulièrement renforcée en 2024 au profit des publics scolaires et de la communauté éducative.

Par ailleurs, pour répondre aux enjeux du CPRDFOP et dans le cadre de sa responsabilité de coordination des 17 Plateformes de suivi et d'appui aux décrocheurs (PSAD), la Région définira une nouvelle feuille de route en lien avec les autorités académiques et les PSAD.

Des travaux vont également être initiés pour améliorer la fonctionnalité des rubriques « aides et financements » et « stages et immersions », avec notamment pour cette dernière, l'ouverture de la plateforme de stages aux nouvelles séquences d'observation des élèves de seconde générale et technologique.

→ La formation et l'accompagnement des personnes en recherche d'emploi

En lien avec la Stratégie régionale des transitions économiques et sociales et le Contrat de plan régional de développement de la formation et de l'orientation professionnelles, la Région, en 2024, poursuivra son action en faveur de la formation des demandeurs d'emploi. Elle s'appuiera sur l'ensemble des dispositifs, individuels et collectifs, qu'elle initie et finance et notamment les gammes de formation PREPA et QUALIF Emploi qui ont fait l'objet de renouvellement complet en 2023. Les actions de formation initiées par la Région sont organisées au plus près des territoires dont les spécificités sont prises en compte par les commissions territoriales emploi formation insertion (CTEFI). Comme annoncé, la Région proposera aux organismes de formation un accompagnement à la responsabilité sociétale des entreprises (RSE).

Pour répondre encore plus efficacement aux enjeux d'inclusion, la Région a proposé un protocole d'expérimentation « Réseau pour l'emploi » en lien avec l'Etat, les Départements, les Métropoles et le concours de France Travail. Il s'agira d'accroître les modalités de coopérations en direction des personnes les plus éloignées de l'emploi et des très petites entreprises souvent dépourvues de fonction ressources humaines. Les différentes initiatives menées dans ce cadre seront évaluées en fin d'année 2024 pour alimenter leur généralisation en 2025.

A travers cette démarche, il s'agit de promouvoir des parcours de formation encore plus adaptés aux besoins des personnes et un accompagnement plus coordonné des entreprises au niveau local.

Enfin, afin de répondre aux besoins de sécurisation des parcours de formation, la Région proposera, au cours de l'année 2024, une revalorisation de l'aide financière délivrée aux apprenant-e-s sur les dispositifs de formation qu'elle finance. La Région poursuivra leur accompagnement pour faciliter l'accès à la formation en soutenant les initiatives facilitant les mobilités, l'accès au logement, la garde d'enfants...

L'ensemble de ces actions bénéficieront, notamment, de l'appui financier de l'Etat dans le cadre du nouveau Pacte régional d'investissement dans les compétences (PRIC) couvrant la période de 2024 à 2027. En 2024, le concours de l'Etat sera de 50 millions d'euros. Ce Pacte ciblera particulièrement les formations à destination des publics dits prioritaires (personnes peu ou pas qualifiées, en situation de handicap, seniors, familles monoparentales...).

→ Apprentissage

La Région dispose d'une convention pluriannuelle avec France Compétences dans le cadre de ses attributions dans le domaine de l'apprentissage prévoyant une enveloppe en fonctionnement et une autre en investissement pour un total de 13 970 000 €.

En 2024, la Région consacrera une part encore plus importante de l'enveloppe aux investissements structurants dans les CFA bretons. En effet, les prises en charge par les financeurs actuels, les opérateurs de compétences (OPCO), ne couvrent pas les besoins des CFA sur les opérations d'amélioration des conditions d'accueil des jeunes. La Région portera une attention prioritaire aux projets d'investissement dédiés à la sobriété énergétique.

En fonctionnement, au regard des besoins exprimés par les CFA, la Région maintiendra son effort pour l'accueil de jeunes en difficulté : amélioration des outils pédagogiques en direction des jeunes souffrant de trouble DYS, renforcement des compétences socles, apprentissage linguistique pour les jeunes allophones...

→ Formations sanitaires et sociales

Dans le cadre de la stratégie régionale des transitions économiques et sociales (SRTES) et du contrat de plan régional de développement des formations et de l'orientation professionnelles (CPRDFOP), la Région a déterminé ses nouvelles orientations en matière de formations sanitaires et sociales pour la période 2023-2028. Elles s'articulent autour de 3 enjeux : adapter l'offre de formation aux besoins des territoires, développer l'attractivité des formations, accompagner les apprenants dans leur parcours de formation.

Une nouvelle carte des formations sanitaires a été arrêtée en 2023 donnant lieu au développement de nouvelles formations dans une logique de plus forte proximité. Cette offre complète les places déjà ouvertes dans le cadre du Ségur de la santé en soins infirmiers, aide-soignant et accompagnant éducatif et social.

La carte des formations sociales sera quant à elle renouvelée en 2024.

Le processus d'universitarisation des formations sanitaires se poursuivra en 2024, en lien avec la réforme des études de santé. Des expérimentations, portées par l'ensemble des acteurs bretons et validées au niveau ministériel, permettent la mise en place de parcours souples et intégrés, favorisant les réorientations et renforçant les droits des étudiants. L'un des objectifs est de rendre ces formations accessibles en tous points du territoire, en limitant la concentration sur Brest et Rennes.

En 2024, en complément des bourses d'études sur critères sociaux, la Région proposera progressivement un nouvel accompagnement social des apprenant·e·s en formation sanitaires et sociales.

Programme 201

Orientation et information sur les métiers

\\ Raison d'être du programme

La Région soutient dans le cadre de ce programme, des travaux d'observation, d'études et d'enquêtes qui participent à éclairer la définition et l'animation des politiques régionales en matière d'orientation, de formation et d'emploi. Cette démarche d'ingénierie s'appuie, notamment, sur les travaux du GREF Bretagne, qui, en tant que GLP État-Région, assure une mission d'observation et d'analyse sur le champ de l'emploi et de la formation. Les actions qui seront conduites en 2024 s'inscriront en lien avec les objectifs de la Stratégie Régionale des Transitions Économiques et Sociales (SRTES). Elles contribueront à impulser auprès des partenaires des dynamiques de transition vers l'égalité réelle entre les femmes et les hommes et vers la mixité des métiers.

Par ailleurs, tel que préconisé dans le Contrat de Plan Régional de Développement des Formations et de l'Orientation Professionnelles (CPRDFOP) qui en est l'un des trois volets, un nouveau process « carte des formations professionnelles initiales » sera initié, afin de réimpulser une dynamique permettant de valoriser la voie professionnelle et d'engager une adaptation structurelle de l'offre en réponse aux enjeux d'avenir, comme la mixité. Il s'agira de construire une « carte cible » correspondant aux formations attendues et à leur territoire de déploiement, dans une perspective à 3 ans (Rentrées 2025/ 2026/ 2027).

Ce programme assure également la mise en œuvre de l'offre de service IDÉO, le service public régional de l'information et de l'orientation, qui propose aujourd'hui 3 types de services : une plateforme web / des productions et des publications / une offre de service de proximité.

En lien avec les nouvelles orientations du CPRDFOP, l'offre de service IDÉO va notamment se renforcer en 2024 au profit des publics scolaires et de la communauté éducative. Un nouveau format d'action à destination des collégiens et organisé en proximité, le carrefour IDÉO, sera ainsi expérimenté en 2024. Par ailleurs, la plateforme de stages évoluera pour s'ouvrir aux nouvelles séquences d'observation des élèves de seconde générale et technologique.

Par ailleurs, de nouvelles modalités d'organisation de la compétition régionale des métiers, qui se déroulera début 2025, seront définies au sein d'un groupe de travail issu de la commission « formation, orientation et langues de Bretagne ».

\\ 2024 en actions

→ Le développement de la prospective emploi-compétences en appui aux politiques régionales en matière d'orientation, de formation et d'emploi

La SRTES souligne l'enjeu central de l'adaptation des emplois et des compétences en réponse à l'accélération des transformations de l'économie régionale. Dans ce cadre, le CPRDFOP porte plus spécifiquement un chantier visant à « anticiper les métiers de demain en confortant l'analyse prospective emploi-compétences » en favorisant la structuration des démarches d'observation et d'analyse prospective conduites au niveau régional et en favorisant la mise à disposition et l'appropriation de ces ressources. En 2024, la Commission « Prospective » du CREFOP sera chargée de définir et de piloter la mise en œuvre opérationnelle de ce chantier.

Dans le cadre du nouveau Pacte régional d'investissement dans les compétences (PRIC), l'approche centrée sur les compétences sera confortée. Il s'agira notamment de déployer l'outil data d'analyse du besoin en compétences, expérimenté en 2023 sur le secteur de l'industrie, afin de disposer des moyens d'adapter l'offre de formation, d'informer sur les compétences recherchées et de mettre en place des réponses coordonnées, en lien avec les branches professionnelles.

→ La mobilisation transversale des contrats d'objectifs en réponse aux enjeux emploi- compétences des différents secteurs/filières

\\ Propositions budgétaires

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2024 une autorisation d'engagement de

4 239 300 €

→ Inscrire un crédit de paiement de fonctionnement à hauteur de

3 527 400 €

La ventilation des crédits par chapitre budgétaire figure en introduction du rapport

Dans le cadre de sa gouvernance, la SRTES conforte la place et le rôle des contrats d'objectifs au service de la Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences (GPEC). En réponse aux enjeux d'anticipation des besoins en emplois et en compétences, ils participent à la structuration d'une démarche d'observation prospective permettant, en particulier, d'appréhender l'impact des transitions écologique, énergétique et environnementale à l'échelle des différents secteurs/filières.

En 2024, dans le prolongement des travaux d'élaboration du CPRDFOP et plus particulièrement du document d'orientation des formations, ils seront également mobilisés dans le cadre des travaux préparatoires à la carte des formations pluriannuelle : élaboration de la « carte cible » ; construction d'un plan d'action « attractivité » ; « coloration » des formations en lien avec les spécificités régionales ...Leurs travaux participeront ainsi au Chantier 3 du CPRDFOP visant à « faire de la carte des formations professionnelles un outil dynamique d'accompagnement des parcours et des transitions » dont le suivi sera organisé au sein de la commission « formation initiale » du CREFOP.

Plus globalement, au travers de ce cadre partenarial associant la Région, l'État et les Branches professionnelles représentées de manière paritaire, les contrats d'objectifs déploient leur action en réponse aux besoins de recrutement, au renouvellement des actifs et à l'anticipation des besoins en compétences en lien avec les transitions.

→ L'animation du réseau IDÉO, le service public régional d'information et d'aide à l'orientation

Une nouvelle Charte IDÉO partagée avec l'ensemble des membres du réseau sera mise en place en 2024. Cette Charte a notamment pour objet de préciser les engagements des membres (structures d'accueil et membres associés) et à prendre en compte les nouvelles évolutions inscrites dans le CPRDFOP 2023-2027, notamment la mixité des métiers.

La mise en œuvre d'un plan de professionnalisation à destination des professionnels des 22 structures membres d'IDÉO sera poursuivie. Par ailleurs, dans le cadre de sa responsabilité de coordination des 17 Plateformes de suivi et d'appui aux décrocheurs (PSAD), la Région va définir une nouvelle feuille de route en lien avec les autorités académiques et les PSAD pour répondre aux enjeux du CPRDFOP et aux nouvelles dispositions nationales, notamment les dispositifs « Tous droits ouverts » et « Ambition emploi », qui visent à prévenir les risques de décrochage pendant et après le lycée.

En 2024, le développement des espaces information-orientation IDÉO déployés à l'occasion des événements territoriaux (salons orientation, forum emploi formation, actions d'informations sectorielles) sera poursuivi à l'échelle des territoires et en proximité des usagers. Compte tenu de la part croissante des actions d'informations destinées aux publics scolaires, notamment les collégiens, un travail est engagé pour déterminer une nouvelle modélisation de ces espaces partagés, adaptée à la spécificité des publics jeunes.

Enfin, pour les publics actifs salariés un plan d'actions spécifiques sera défini en déclinaison des orientations du CPRDFOP, pour augmenter et faciliter l'accès au Conseil en évolution professionnelle.

→ La production et la mise à disposition des ressources d'information

La production des guides orientation (Je choisis mon CAP, Que faire après la 3^{ème}, Que faire après le bac) évolue chaque année en tenant compte des préconisations issues des concertations menées avec les professionnels de l'orientation. La fourniture des guides aux collégiens est poursuivie cette année, le guide « Que faire après le bac » qui s'adresse aux lycéens de 1^{re} et de terminale fera l'objet quant à lui d'une diffusion numérique. Cette évolution apparaît nécessaire au regard notamment du calendrier contraint de Parcoursup et de l'usage du numérique par les lycéens.

En complément de la production éditoriale (articles, dossiers, focus), de nouveaux contenus multimédias seront proposés aux usagers, avec en particulier des podcasts qui auront vocation à illustrer les sujets de l'évolution et de la reconversion professionnelles.

La rubrique « métier » de la plateforme web IDÉO et les « focus » sectoriels feront l'objet d'une refonte globale pour renforcer l'attractivité de ces outils (format, contenus texte et multimédias). Les indicateurs socio-économiques bretons des familles de métier seront par ailleurs directement intégrés dans les contenus de la plateforme IDÉO. Des travaux vont également être initiés pour améliorer la fonctionnalité des rubriques « aides et financements » et « stages et immersions », avec notamment pour cette dernière, l'ouverture de la plateforme de stages aux nouvelles séquences d'observation des élèves de seconde générale et technologique.

Après 3 années de fonctionnement du site IDÉO, des tests usagers (UX design) seront mis en place pour évaluer la pertinence des parcours utilisateurs sur le site web régional, dans une logique d'amélioration continue.

→ Le développement des actions locales et régionales d'information sur les métiers et les formations

La Région poursuit son appui dans l'accompagnement des salons et forums déployés au plus près des territoires de vie bretons. Outre la participation financière à ces événements, la Région travaille à l'élaboration de référentiels en lien avec les autorités académique pour renforcer la pertinence de ces actions d'informations (mobilisation des professionnels, préparation des élèves), et intégrera des actions de sensibilisation sur les transitions environnementales. De nouveaux formats d'intervention de proximité visant à informer les collégiens et leurs parents sur la connaissance du monde professionnel (Carrefours des métiers IDÉO) seront expérimentés prioritairement dans les territoires non pourvus par cette offre d'information. Il conviendra également, en appui à l'évolution souhaitée de la carte des formations, de créer les conditions permettant de valoriser le potentiel offert par un certain nombre de formations et de filières déjà existantes, dans le cadre du plan d'actions régional en matière de connaissance des métiers et des formations.

Programme 202

Apprentissage

\\ Raison d'être du programme

A la suite de la réforme de l'apprentissage de 2018, la Région signe annuellement une convention avec France Compétences et reçoit dans ce cadre des enveloppes pour soutenir des projets d'investissement ou de fonctionnement des CFA. En cohérence avec les objectifs de la SRTES, les axes d'intervention définis par la Région sont :

- Le soutien aux CFA contribuant à un aménagement équilibré du territoire régional ;
- Le développement des filières prioritaires de l'économie bretonne ;
- La qualité des formations délivrées et la sécurisation des parcours des apprentis.

La Région organise son intervention financière autour de deux appels à projets annuels : un appel à projet publié en janvier de chaque année pour **accompagner les projets d'investissement** structurants des CFA et un appel à projet en mai pour **accompagner les projets pédagogiques** des parcours de formation des apprentis.

En 2024, dans le cadre de l'enveloppe attribuée par France Compétences, l'effort régional se concentrera plus fortement sur les projets d'investissement dans les CFA, notamment ceux proposés par les lycées agricoles publics. Le soutien en fonctionnement visera en priorité la qualité de l'accompagnement pédagogique des apprentis les plus en difficultés et les projets présentant une logique de complémentarité des voies de formation.

\\ 2024 en actions

→ Renforcer la qualité et l'amélioration continue de la formation en CFA

La Région n'est plus le financeur principal en matière d'apprentissage, les CFA « historiques » ou les nouveaux opérateurs de formation sont financés par les Opérateurs de Compétences (OPCO) pour chaque contrat d'apprentissage

La progression du nombre de contrats d'apprentissage concerne principalement les formations de niveau bac ou plus. Il convient donc de porter une attention particulière au développement des projets en faveur des apprentis les plus fragilisés face à l'emploi (conformément aux objectifs du CPRDFOP).

L'appel à projets 2024 va donc se poursuivre sur les mêmes objectifs qu'en 2023 afin de consolider :

- Les actions favorisant la réussite du parcours de formation des jeunes en situation des troubles « dys » ;
- Les actions visant à prévenir les risques de rupture (repérage des situations d'illettrisme, appui aux compétences numériques de base, accompagnement sur les soft-skills etc.) ;
- Les actions permettant d'innover et de transformer les pratiques de formation, notamment grâce aux outils digitaux.

→ Proposer des formations qui répondent aux attentes des jeunes et aux besoins des entreprises

Le financement dans le cadre du coût contrat peut être complexe pour assurer la pérennité dans le temps de certaines formations. La Région propose donc de soutenir des formations en apprentissage préparant à des métiers émergents dans les filières stratégiques, notamment les nouvelles compétences liées aux transitions écologiques et énergétiques.

\\ Propositions budgétaires

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2024 une autorisation de programme de

10 971 700 €

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2024 une autorisation d'engagement de

3 000 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement d'investissement à hauteur de

10 971 700 €

→ Inscrire un crédit de paiement de fonctionnement à hauteur de

3 000 000 €

La ventilation des crédits par chapitre budgétaire figure en introduction du rapport

→ **Soutenir la construction, la rénovation et l'équipement des CFA**

La Région poursuit son action en 2024 sur les travaux structurants dans les CFA, en construction ou en rénovation. Le rôle de la Région demeure central car le nouveau système issu de la réforme peine à générer des cofinancements pour les investissements.

L'appel à projets concerne les projets d'investissement localisés en Bretagne autour de la construction, la rénovation, la réhabilitation des locaux pédagogiques et plateaux techniques ou des lieux d'accueil et de vie des apprentis.e.s.

Une approche concertée est menée en lien avec les Opérateurs de Compétences (OPCO) lorsqu'ils disposent de crédits, par exemple sur les équipements pédagogiques.

Une réflexion particulière sera menée en 2024 pour repérer et prioriser le soutien aux projets d'investissement compatibles avec la trajectoire de neutralité carbone en 2050. Ainsi, l'inscription des enjeux du bâtiment durable dans les projets de construction et de rénovation pourraient être intégrée aux critères de sélection ou de priorisation.

Une attention particulière sera également portée aux projets d'investissement qui pourraient contribuer aux enjeux du Plan d'actions en faveur de l'attractivité des lycées agricoles publics de Bretagne voté en décembre 2023, notamment le chantier n°5 « ajuster les investissements à la stratégie du réseau des établissements sur l'ensemble du périmètre de formation : initiale, apprentissage, continue ».

Programme 203

Formations sanitaires et sociales

\\ Raison d'être du programme

L'action régionale en matière de formations sanitaires et sociales recouvre quatre axes principaux : l'analyse des besoins dans le cadre du schéma des formations sanitaires et sociales, la définition de la carte des formations via l'autorisation d'un nombre de places par institut et par formation, le financement des écoles et instituts de formation, le versement aux élèves et étudiants de bourses d'études sur critères sociaux.

Les orientations régionales en matière de formations sanitaires et sociales pour la période 2023-2028, ont été adoptées en avril 2023 dans le cadre de la stratégie régionale des transitions économiques et sociales (SRTES). La mise en œuvre en a démarré dès le printemps, notamment par le renouvellement de la carte des formations sanitaires et la poursuite des expérimentations universitaires. Enfin, des enseignements et des éléments de bilan ont pu être tirés lors de cette dernière année de mise en œuvre du contrat d'objectifs dédié à l'accompagnement et l'aide à domicile.

\\ 2024 en actions

→ Le financement des écoles de formation aux carrières paramédicales, de sages-femmes et du travail social

Les projets de budget des instituts et écoles de formations aux carrières paramédicales et du travail social font l'objet d'entretiens contradictoires annuels. Les arbitrages sont rendus au printemps après agrégation des demandes et confrontation aux marges permises par les enveloppes de fonctionnement du présent programme.

La mise en œuvre du Ségur de la santé a abouti à un conventionnement entre l'Etat et la Région. 826 places supplémentaires ont été effectivement ouvertes sur les métiers du soin infirmier, d'aide-soignant et d'accompagnement éducatif et social. La loi de finances 2024 prévoit l'application des compensations pour les Régions sur 3 volets : la pérennisation de ces places supplémentaires, une partie des revalorisations salariales/ primes dites Ségur et des moyens d'intervention au profit de l'immobilier des instituts.

Au-delà des éléments d'origine inflationniste impactant les budgets des instituts, l'ouverture de nouvelles formations ou capacités supplémentaires lors du renouvellement des autorisations de formations sanitaires portera ses premiers effets budgétaires en 2024, avec une progressivité jusqu'en 2027 (pour les formations en 3 ans). La carte des formations sociales sera, quant à elle, renouvelée cette année, avec effets en 2025 et au-delà.

Les expérimentations en matière d'universitarisation des filières infirmières et de rééducation, avancent bien sur le plan pédagogique, avec la création d'une dynamique commune entre instituts et composantes universitaires. Cependant les discussions se poursuivent afin de trouver un modèle économique satisfaisant pour l'ensemble des partenaires.

En 2024, la gouvernance devra se prononcer sur la pertinence et les modalités de poursuite du contrat d'objectifs du secteur de l'accompagnement et de l'aide à domicile, signé en mai 2021.

Quant à l'investissement des instituts, une réflexion devrait être menée avec au préalable le recensement des besoins immobiliers, afin d'envisager les modalités d'une intervention régionale en la matière, si celle-ci s'avère opportune.

\\ Propositions budgétaires

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2024 une autorisation d'engagement de

68 500 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement d'investissement à hauteur de

1 500 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement de fonctionnement à hauteur de

68 500 000 €

La ventilation des crédits par chapitre budgétaire figure en introduction du rapport

| Nombre de places agréées au titre des formations sanitaires et sociales | | | |
|--|-----------------------------|----------------|-------|
| | Paramédical et sages-femmes | Travail social | Total |
| Nombre de places autorisées à l'entrée en formation en 2023 | 4 187 | 2 990 | 7 177 |
| Dont nouvelles places Ségur 2020-2022 | 680 | 146 | 826 |

→ **Le versement des bourses d'études**

Le nombre de bourses d'étude attribuées sur critères sociaux et gérées par la Région a progressé en 2023, comme le nombre de demandes. Dans un objectif de sécurisation des parcours des étudiants, la Région a aligné depuis 2017 les montants des bourses sur ceux du CROUS et répercute l'évolution annuelle des barèmes : à noter une revalorisation conséquente de 370 € pour chacune des tranches à la rentrée 2023.

| | Nombre de bourses d'étude | | | |
|-----------------------------|----------------------------------|------|------|------|
| | 2020 | 2021 | 2022 | 2023 |
| Nombre de demandes | 2687 | 3031 | 3018 | 3148 |
| Nombre de bourses accordées | 2475 | 2656 | 2631 | 2725 |

Dans le cadre de la refonte des aides aux élèves et aux étudiants des formations sanitaires et sociales, prévue dans le plan de refus de la misère et de la précarité, voté en session en avril 2023, la Région mettra tout en œuvre pour obtenir un conventionnement avec le CROUS de Bretagne pour permettre aux élèves des instituts de formation des professionnels de santé (IFPS) qui n'ont pas le statut étudiant de pouvoir bénéficier des mêmes tarifs que les étudiants pour les services de restauration des CROUS.

→ **Le dispositif de fidélisation des masseurs-kinésithérapeutes**

En raison de la décision de l'Etat en faveur de la gratuité des études dans les instituts de formation en masso-kinésithérapie sous statut public, la Région a mis un terme à ce dispositif à compter de la rentrée 2023. Elle assumera le remboursement des frais de scolarité pour les contrats des promotions antérieures.

Programme 204

Projets individuels de formation et de qualification

\\ Raison d'être du programme

L'accès aux formations qualifiantes, garantes d'une meilleure insertion professionnelle, ainsi que leur sécurisation constituent des priorités de l'action régionale.

Ainsi, la Région propose, en complément des programmes collectifs de formation (QUALIF Emploi programme), des dispositifs facilitant l'accès individuel à la formation.

Ce programme est centré prioritairement sur le dispositif « QUALIF Emploi individuel », pour les demandeurs d'emploi, leur permettant d'accéder à une formation certifiante.

QUALIF Emploi individuel intervient également sur la sécurisation des parcours à travers l'aide au permis de conduire, à destination de jeunes, ou l'aide à l'accompagnement à la qualification pour les personnes les moins qualifiées.

Ce programme intègre également un volet d'actions en faveur de la formation des salarié.e.s ou chef.fe.s des petites ou moyennes entreprises, permettant d'intervenir, par complémentarité de financements, auprès de celles et ceux qui accèdent difficilement à la formation et dont l'accompagnement pour une transition professionnelle s'avère prioritaire.

\\ 2024 en actions

→ Adaptation des dispositifs individuels pour inciter les personnes peu ou pas qualifiées à se former

La Région poursuit son action incitative auprès des personnes peu ou pas qualifiées afin qu'elles s'engagent dans une formation facilitant leur retour à l'emploi. Cela se traduit par un montant d'aide régionale pouvant aller jusqu'à 4 500 € pour ces publics, alors que le plafond est à 3 500 € pour les autres publics. En 2023, cette mesure a concerné 14 % des personnes bénéficiaires d'un QUALIF Emploi individuel.

Cela se traduit également par une adaptation du règlement du QUALIF Emploi individuel en début d'année, afin de faire évoluer le type de formations éligibles à cette aide.

Chaque personne en recherche d'emploi est invitée à utiliser son compte personnel de formation (CPF) pour financer une partie de son projet de formation, l'aide régionale venant en complément.

Le dispositif de validation des acquis de l'expérience (VAE) fait l'objet actuellement d'une importante évolution, avec un double objectif de simplification des procédures et d'augmentation quantitative. Cela se traduit par l'ouverture d'une plateforme nationale, permettant à l'utilisateur de réaliser son parcours d'accompagnement VAE et de bénéficier de financements prévus par l'Etat. Les usagers bretons seront désormais orientés vers cette plateforme.

En complément, dans le cadre des mesures en faveur des jeunes, il est proposé de maintenir, avec quelques évolutions, l'aide pour faciliter la préparation à l'obtention du permis B pour les jeunes inscrits dans un projet de formation qualifiante financée par la Région. Environ 680 aides ont été attribuées en 2023.

→ Favoriser l'accès à la qualification : une aide pour sécuriser le passage de PREPA à QUALIF

La Région prévoit une aide individuelle pour favoriser l'accompagnement à la qualification, identifiée comme nécessaire dans la mise en œuvre des projets professionnels de certains stagiaires et prévue à l'issue des actions de formation de la gamme PREPA. Cet accompagnement est contractualisé entre le stagiaire concerné,

\\ Propositions budgétaires

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2024 une autorisation d'engagement de

8 599 950 €

→ Inscrire un crédit de paiement de fonctionnement à hauteur de

7 901 000 €

La ventilation des crédits par chapitre budgétaire figure en introduction du rapport

le.la professionnel.le de l'accompagnement et le.la formateur.trice de l'organisme de formation. En lien avec la structure d'accompagnement, l'organisme de formation met en place un accompagnement du.de la stagiaire afin de maintenir une dynamique d'insertion professionnelle et de renforcer les compétences nécessaires pour garantir des conditions optimales d'entrée en formation qualifiante.

Cette mesure concerne majoritairement les jeunes de 16 à 25 ans suivi.e.s par les Missions locales, mais aussi les bénéficiaires du RSA, les bénéficiaires de l'obligation d'emploi (public en situation de handicap), les demandeurs d'emploi de longue durée et les familles monoparentales.

Un bilan de cette aide a été mené en 2023 avec les partenaires. Des adaptations ont été apportées afin de s'assurer de la fluidité des liens entre ces partenaires, de mieux communiquer afin de bien cibler les bénéficiaires. Cette aide a montré sa pertinence pour l'accès aux formations qualifiantes, elle sera poursuivie en 2024, avec le renforcement de son appropriation au niveau territorial.

→ **Contribuer à la formation des actifs**

Plusieurs objectifs sont poursuivis :

La Région propose un soutien aux actions de promotion sociale du diplôme d'accès aux études universitaires (en faveur d'environ 400 personnes). Equivalent du baccalauréat, cette certification permet ensuite aux personnes de poursuivre leur parcours vers d'autres formations post-baccalauréat.

L'objectif est aussi d'accompagner la formation au sein des très petites entreprises (TPE) notamment des secteurs de l'agriculture, du commerce ou de l'artisanat. Les actions de formation menées dans ce cadre ciblent plus de 9 000 personnes et sont destinées aux actifs des TPE qu'ils soient chef.fe.s d'entreprises ou salarié.e.s et aux personnes en recherche d'emploi. Une complémentarité est recherchée avec les actions mises en place par les autres politiques publiques de la Région, ainsi qu'avec les autres financeurs de la formation des salarié.e.s et chef.fe.s d'entreprises.

Enfin, la Région participe au financement des formations mises en œuvre par le CNAM en Bretagne. Cela représente plus de 2 000 auditeurs en 2023 (70 % salariés, 13 % étudiants, 12 % en recherche d'emploi, 5 % inactifs). La Région participe aussi au financement des formations des salarié.e.s en transition professionnelle financées par « Transition pro Bretagne » (pour 75 personnes en 2023). L'objectif en 2024 sera de poursuivre le développement d'une nouvelle stratégie favorisant l'usage du Compte personnel de formation des demandeurs ou les fonds dédiés à la formation des actifs, infléchissant ainsi les modalités d'intervention de la Région.

Indicateurs de réalisation :

| Nombre de bénéficiaires (entrées de l'année) | 2019 Réalisation | 2020 Réalisation | 2021 Réalisation | 2022 Réalisation | 2023 Prévision | 2024 Prévision |
|--|---------------------|---------------------|---------------------|---------------------|-------------------|-------------------|
| QUALIF EMPLOI Individuel | 2 443 | 1 974 | 1 978 | 1 775 | 1 900 | 1 900 |
| QUALIF VAE | 295 | 295 | 228 | 173 | 140 | 0 |
| Accompagnement à la Qualification (aide aux organismes de formation) | 504 | 895* | 991 | 747 | 850 | 950 |
| Aide au permis B | - | - | 17** | 350 | 680 | 700 |

*De plus, 713 personnes ont bénéficié de la mesure Accompagnement à la qualification spécifique mise en place temporairement lors de la crise sanitaire.

**Démarrage de l'aide

**Programme
205**

Formation qualifiante

\\ Raison d'être du programme

La Région propose une offre de formation pour répondre aux besoins des demandeurs d'emploi, en lien avec les besoins en compétences des secteurs économiques. Cette offre est organisée autour de deux gammes : PRÉPA pour accompagner les publics vers une formation qualifiante ou directement vers l'emploi et QUALIF Emploi pour obtenir une qualification afin d'accéder à un métier ou d'évoluer professionnellement.

Ces formations PRÉPA et QUALIF Emploi sont proposées à partir de l'analyse des besoins en compétences, établie en concertation avec les représentants économiques et les partenaires de l'emploi et de la formation.

Elles répondent à plusieurs enjeux :

- Le déploiement sur l'ensemble du territoire breton, afin d'être au plus près des besoins des publics et des entreprises de chaque territoire ;
- La possibilité de proposer des « parcours adaptés » visant à accompagner les publics fragiles vers les opportunités d'emploi ;
- L'innovation pédagogique pour des formations plus attractives et pour répondre à l'émergence de nouvelles compétences notamment liées aux transitions environnementales.

Afin de renforcer la qualité de l'offre de formation, ce programme prévoit également, en 2024, un plan d'accompagnement sur les enjeux de la Responsabilité Sociétale des opérateurs de formation dont la contribution à l'égalité entre les femmes et les hommes.

\\ 2024 en actions

→ PRÉPA : accompagner les demandeurs d'emploi vers la qualification ou l'emploi

La gamme PRÉPA s'adresse à des personnes en recherche d'emploi, et notamment celles qui sont en fragilité (faible qualification, isolement, difficulté de mobilité, de santé, etc.).

PRÉPA Projet accompagne les personnes dans la construction de leur projet, via des ateliers de découvertes des métiers et une guidance individualisée.

PRÉPA Avenir propose un cadre collectif pour engager une nouvelle dynamique et valoriser ses compétences.

PRÉPA Clés favorise le renforcement des compétences avec des parcours courts et individualisés sur les savoirs de base, le socle numérique, ou encore l'obtention de la certification CléA.

| Indicateurs | 2021 | 2022 | 2023 (Estimation) | 2024 (Prévisionnel) |
|---|-------|-------|----------------------|------------------------|
| Nombre de stagiaires entrés en PRÉPA Projet | 3 745 | 3 522 | 3 250 | 3 250 |
| Nombre de stagiaires entrés en PRÉPA Avenir | 3 985 | 3 740 | 3 550 | 3 650 |
| Nombre d'entrées* en PRÉPA Clés | 6 472 | 7 396 | 8 380 | 8400 |

* un stagiaire peut être entré plusieurs fois sur le dispositif

Au regard des attendus du nouveau Pacte d'investissement dans les compétences, et des enjeux de la réforme « Réseau pour l'emploi - France Travail », la gamme PRÉPA Avenir est maintenue sur un objectif d'entrées similaires à 2023, avec une priorité en direction de certains publics : jeunes infra bac+2, seniors, bénéficiaires du RSA, bénéficiaires de l'obligation d'emploi, seniors...

Des sessions spécifiques sont également proposées afin d'organiser des parcours plus ajustés aux besoins spécifiques de certains publics ou pour des parcours sur-mesure vers des métiers en tension (aide à la personne, bâtiment etc.)

\\ Propositions budgétaires

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2024 une autorisation d'engagement de

91 535 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement de fonctionnement à hauteur de

73 900 000 €

La ventilation des crédits par chapitre budgétaire figure en introduction du rapport

Le dispositif **PRÉPA Clés** fera l'objet d'une évaluation, en lien avec les acteurs emploi-formation des territoires, avant d'être rénové. PRÉPA Clés reste très attractif pour les publics demandeurs d'emploi car il peut être activé en complément d'un emploi à temps partiel ou d'une formation.

→ **Proposer des formations aux personnes sous-main de justice (PPSMJ)**

Dans les 7 établissements pénitentiaires de Bretagne, l'offre de formation proposée permet de faire de la détention un temps utile pour la construction d'un projet de réinsertion. Ainsi, 500 places de formation sont proposées pour acquérir un socle de compétences avec une validation CléA, pour découvrir un métier et se pré-qualifier, pour obtenir un diplôme ou une certification professionnelle. Le choix des formations est fait en lien avec les activités de travail en détention et avec les potentialités de chaque établissement pénitentiaire. Les formations sont adaptées et ajustables aux opportunités des territoires, favorisant ainsi la poursuite d'un parcours dedans/dehors.

En 2024, la nouvelle feuille de route pour les PPSMJ prévoit un développement de nouveaux projets :

- Brest et Ploemeur : des formations-actions dans le secteur du bâtiment incluant une mise en pratique sur des « chantiers écoles » au sein de la détention ;
- Centre Pénitentiaire pour hommes de Rennes-Verzin : une formation courte en réparation et reconditionnement de produits électroniques ;
- Sur l'ensemble des sites : poursuite du déploiement des formations de lutte contre la fracture numérique.

→ **Renforcer les compétences professionnelles des demandeurs d'emploi**

QUALIF Emploi programme offre une large palette de formations qualifiantes pour favoriser la montée en compétences des demandeurs d'emploi et répondre aux besoins en recrutement des entreprises. Les formations s'adressent aux personnes en recherche d'emploi souhaitant préparer leur reconversion ou leur évolution professionnelle. Avec près de 300 formations dans 15 secteurs d'activité en Bretagne, les stagiaires peuvent obtenir une qualification reconnue et ainsi accéder à un emploi plus durable.

Selon l'enquête menée auprès des stagiaires ayant terminé leur formation en 2021, 87 % ont validé la certification préparée, tout niveau confondu. Le taux d'insertion dans l'emploi, 12 mois après leur formation, est de 70 % et le taux de poursuite de formation de 9 %.

Le nouvel appel d'offre a été attribué en 2023, pour des ouvertures de sessions à partir du 1^{er} septembre 2023. Le nouveau cahier des charges des formations met l'accent sur :

- Le développement des compétences et la prise en compte des enjeux des transitions environnementales et numériques avec des contenus de sensibilisation ou d'apports techniques complémentaires qui sont inclus dans certaines formations ;
- L'organisation des formations par bloc de compétences pour proposer des parcours adaptés au besoin de chaque demandeur d'emploi, incluant si nécessaire des modules préparatoires, de l'accompagnement et des suites de parcours en contrat de professionnalisation ;
- L'innovation pédagogique pour une meilleure attractivité des formations notamment avec le développement des outils digitaux et de la formation à distance.

| Indicateur | 2021 | 2022 | 2023 (Estimation) | 2024 (Prévisionnel) |
|---|-------|-------|----------------------|------------------------|
| Nombre de stagiaires entrés sur QUALIF Emploi programme | 8 603 | 7 337 | 7 300 | 8 000 |

→ **Adapter les formations, développer la qualité et innover**

En lien avec la SRTES qui place les enjeux de transition au cœur de la formation et en déclinaison du Schéma de promotion des achats publics et écologiquement responsables (SPASER) qui fait de l'achat public un levier d'incitation, il est proposé, en 2024, la mise en œuvre d'un accompagnement à la Responsabilité Sociétale des organismes de formation.

Dans une démarche de progrès étalée sur trois années, les organismes de formation attributaire d'un marché QUALIF Emploi programme vont pouvoir bénéficier d'un accompagnement expert, financé par la Région, afin de mieux appréhender les enjeux de la RSE et d'intégrer des considérations sociales et environnementales dans leurs activités.

Plus de 80 organismes de formation, à des niveaux différents d'engagement vers la RSE, vont pouvoir développer des actions concrètes, et progresser par exemple pour :

- ✓ Garantir une démarche écologiquement durable au sein de son organisme de formation ;
- ✓ Penser l'éco-conception de leur formation ;
- ✓ Travailler avec les « parties prenantes » (partenaires) pour une offre de formation plus inclusive ;
- ✓ Contribuer à l'égalité entre les femmes et les hommes, à la mixité des métiers et à la lutte contre les violences sexistes et sexuelles
- ✓ Faire évoluer leur offre de formation pour répondre aux enjeux des transitions écologiques.

A partir de 2024 et jusqu'en 2026, et avec l'accompagnement d'un prestataire, les organismes de formation pourront réaliser un autodiagnostic, bénéficier de temps de sensibilisation/ formation, être conseillés selon leur besoin, et formaliser leur plan d'actions.

Programme 206

Vie des stagiaires de la formation professionnelle

\\ Raison d'être du programme

Ce programme contribue à sécuriser les parcours des personnes intégrant une formation financée par la Région. Il est donc complémentaire aux programmes 204 « Projets individuels de formation et de qualification », 205 « Formations professionnelles continues », 207 « Accompagnement des dynamiques territoriales emploi formation » et 301 « Langues de Bretagne ».

Une aide financière régionale est proposée aux personnes suivant une formation financée par la Région et qui ne sont pas ou ne sont plus indemnisées au titre du chômage. Cette aide permet de faciliter l'entrée et le maintien en formation. Pour certains publics, personnes en établissements et services de pré-orientation et de rééducation professionnelle et personnes détenues sous-main de justice, la rémunération prévue dans le cadre du code du travail est délivrée.

Lancée en 2019, l'aide financière fera l'objet d'une évaluation courant 2024. En avance de phase, afin de mieux sécuriser l'accès et le maintien dans les formations, il est prévu de revaloriser les montants des barèmes de cette aide, ainsi que d'élargir son accès à certains stagiaires suivant des formations du secteur sanitaire et social financées par la Région.

\\ 2024 en actions

→ Faire évoluer l'aide financière

L'aide financière de la Région est déterminée sur critères sociaux. Elle est constituée d'une aide socle qui peut être majorée en fonction du quotient familial des impôts sur le revenu de la personne. Cette information permet la prise en compte de la situation individuelle et familiale du stagiaire.

Elle est complétée par un forfait transport, selon la distance domicile/ lieu de formation, et d'un forfait restauration.

Afin d'en faciliter sa lisibilité et son accessibilité par les stagiaires, un outil de simulation est accessible sur le site de la Région. En complément, une information peut être faite aux stagiaires au démarrage de la session de formation, afin de faciliter la constitution de leurs demandes.

En 2023, environ 8 000 aides financières ont été attribuées aux stagiaires suivant une formation financée par la Région. L'aide financière bénéficie de manière majoritaire aux stagiaires de la gamme PREPA.

L'aide financière a été créée en 2019. Depuis, l'environnement et le contexte de la formation professionnelle a évolué. En 2023, un premier état des lieux a été dressé. Il sera complété par une évaluation plus globale à l'aide d'un cabinet externe.

Dans l'attente d'éléments de préconisations structurants, les montants des différentes tranches d'aide financière seront réévalués. En effet, ceux-ci sont identiques depuis 2019. Or, le contexte actuel d'inflation rend cette aide moins attractive au regard d'autres aides bénéficiant de revalorisations régulières. L'accès à la formation peut ainsi être reporté ou abandonné de ce fait.

Par ailleurs, il sera proposé, courant 2024, d'élargir l'accès à cette aide financière aux personnes suivant une formation du secteur sanitaire et social, financé par la Région, se trouvant dans une situation de reconversion professionnelle. Les critères d'éligibilités seront à définir. Actuellement, ces personnes peuvent accéder à la bourse sanitaire et social. Cette bourse est prévue pour des étudiants en formation initiale et les montants ne sont pas adaptés à des personnes en reconversion professionnelle. De ce fait, des personnes renoncent à entrer en formation.

\\ Propositions budgétaires

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2024 une autorisation d'engagement de

43 067 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement de fonctionnement à hauteur de

40 931 000 €

La ventilation des crédits par chapitre budgétaire figure en introduction du rapport

→ **Dispositions pour la rémunération de publics spécifiques et la gestion de la couverture sociale**

Le système de rémunération de stagiaires de la formation professionnelle, défini selon le code du travail, est maintenu pour deux dispositifs : les personnes en formation dans les établissements et services de pré-orientation et de rééducation professionnelle (ESPO et ESRP) ainsi que les personnes sous-main de justice détenues en centre pénitentiaire en formation.

Pour l'ensemble des stagiaires bénéficiaires de l'aide financière régionale et pour ceux ayant conservé la rémunération prévue dans le cadre du code du travail, la couverture sociale couvrant les quatre risques est assurée : assurance sociale, vieillesse, prestations familiales et accident du travail.

La gestion de ces rémunérations et celle de la couverture sociale est confiée à un prestataire externe, l'Agence de service de paiements (ASP). En 2024, il convient de procéder à un nouvel appel d'offre relatif à cette gestion afin d'anticiper la fin du marché actuel.

→ **Autres aides aux stagiaires**

Une subvention annuelle à l'AFPA permet une aide à l'hébergement, dans les locaux prévus à cet effet sur les sites de ses centres de formation, pour des stagiaires en formation ainsi qu'à certains demandeurs d'emploi dans le cadre d'un accord régional avec Pôle emploi. Cette aide concerne environ 1 190 personnes par an. Les préconisations de l'audit mené en 2024 à la demande de la Région sur l'impact de la subvention régionale feront l'objet d'arbitrages.

Indicateurs de réalisation :

| Nombre de bénéficiaires (entrées de l'année) | 2019 Réalisation | 2020 Réalisation | 2021 Réalisation | 2022 Réalisation | 2023 Prévision | 2024 Prévision |
|--|---------------------|---------------------|---------------------|---------------------|-------------------|-------------------|
| Aide financière régionale | 9 483 | 8 949 | 9 614 | 9 021 | 8 000 | 8 600 |
| Couverture sociale des bénéficiaires de l'aide financière | nd | nd | 7 331 | 28 900* | 15 200 | 15 000 |
| De la rémunération du code du travail : | 1 090 | 604 | 1 025 | 970 | 578 | 600 |
| - Personnes en CRP | | | | | | |
| - Personnes détenues sous- main de justice) | 469 | 290 | 476 | 630 | 526 | 500 |

28 900* : il a été procédé à un rattrapage du versement de la couverture sociale des stagiaires sur les années antérieures. Ce versement se fait désormais en flux.

Programme 207

Accompagnement des dynamiques territoriales emploi formation

\\ Raison d'être du programme

En 2024, la Région poursuit son soutien aux dynamiques territoriales emploi-formation initiées notamment au sein des 14 Commissions Territoriales Emploi Formation (CTEF) co-présidées par l'Etat et la Région. Depuis 2022, ces gouvernances sont ouvertes aux Départements et aux Métropoles à la suite de l'expérimentation du service public de l'insertion et de l'emploi, favorisant ainsi une coordination plus efficace des politiques publiques de l'emploi, de la formation et de l'insertion. En 2024, elles s'inscrivent également dans le cadre de l'expérimentation relative au protocole « Réseau pour l'emploi en Bretagne ».

La Région propose plusieurs modalités en réponse aux besoins identifiés sur les territoires : accompagnement de projets territoriaux de formation en lien avec les besoins en compétences des entreprises et des publics, soutien aux initiatives locales facilitant l'entrée et le maintien en formation des apprenants (mobilité, logement, numérique...), soutien aux projets inclusifs portés par les entreprises (nouvelles modalités de recrutement).

Ainsi la Région peut répondre à des besoins spécifiques et accompagner les recrutements sur des filières émergentes. Par exemple, les usines de teillage ou de filature de lin qui sont en projet dans le Pays de Morlaix font appel à des compétences et des savoir-faire manuels qui se sont perdus en Bretagne. Il en est de même de la technique du rouissage du lin à l'étape de la production de la matière première. Des formations qualifiées spécifiques sont donc requises qui détermineront pour partie la réussite économique de ces projets de réindustrialisation.

L'ancrage territorial et la diversité des partenariats sont les leviers de réussite de ces actions qui proposent un accompagnement global, adapté aux publics des territoires. La majorité des personnes ciblées sont celles qui sont les plus fragiles et éloignées de l'emploi.

Enfin, l'action de la Région en faveur des jeunes les moins qualifiés se traduit localement par un soutien aux actions entreprises par les Missions locales participant à la mise en relation avec l'offre de service de formation déclinée sur les territoires.

\\ 2024 en actions

→ Soutenir les projets de formation des territoires

En complément du programme des formations QUALIF Emploi et PREPA Avenir, la Région apporte son soutien financier à des projets de formation proposés par les acteurs emploi/formation des territoires. Cette approche territoriale permet une mise en relation de proximité et partenariale entre les besoins en compétences et des publics. Les Actions Territoriales font l'objet de co-financements locaux (Départements, EPCI, Etat, FSE, fondations privées...).

Les projets soutenus permettent de répondre aux besoins en recrutement des entreprises, celles-ci étant partie prenante du projet jusqu'au recrutement des personnes formées. En 2024, une meilleure articulation sera recherchée entre les Actions territoriales et les dispositifs financés par Pôle emploi et les OPCO notamment les Préparatoires Opérationnelles à l'Emploi.

La Région soutient également les projets de formation ciblant les personnes très éloignées de l'emploi et nécessitant de mettre en œuvre des parcours très adaptés construits avec un ensemble de partenaires de l'emploi, de la formation et de l'insertion. Ces actions intègrent le plus possible l'accompagnement sur les problématiques sociales rencontrées par les publics et peuvent également développer des approches spécifiques sur certains secteurs (nautisme, bâtiment, numérique...) incluant de la découverte des métiers et de la pré qualification.

\\ Propositions budgétaires

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2024 une autorisation d'engagement de

12 249 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement d'investissement à hauteur de

275 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement de fonctionnement à hauteur de

12 584 400 €

La ventilation des crédits par chapitre budgétaire figure en introduction du rapport

| Indicateurs | 2021 | 2022 | 2023 (estimation) | 2024 (prévisionnel) |
|---|------|------|----------------------|------------------------|
| Nombre de stagiaires entrés en Action Territoriale PREPA | 846 | 889 | 600 | 700 |
| Nombre de stagiaires entrés en Action Territoriale QUALIF | 659 | 748 | 700 | 700 |

→ **Soutenir les projets innovants et/ou expérimentaux en faveur de l'emploi-formation**

Dans le cadre d'appels à projets dédiés, la Région favorisera les dynamiques territoriales emploi formation à travers :

- Des actions de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences territoriales (GPECT) prévoyant des animations partenariales et territoriales adaptées ;
- Des actions de gestion inclusive des ressources humaines (GIRH) favorisant une information et une sensibilisation des entreprises à la nécessité de recruter les personnes qui sont plus éloignées de l'emploi.

En 2023, 27 projets visant des objectifs de GPECT et de GIRH ont été soutenus.

Ces appels à projet seront revus en 2024 avec une évolution des modalités et des critères pour répondre aux enjeux d'accès à la formation et à l'emploi des publics les plus éloignés. Ces évolutions s'appuieront sur les éléments issus du bilan des projets soutenus depuis 2019.

L'appel à projets GIRH sera construit en lien également avec le soutien des branches professionnelles ou des représentants des secteurs économiques engagés dans des démarches dites inclusives avec une attente renforcée sur le partenariat avec les organismes de formation de PREPA et de QUALIF Emploi.

▶▶▶ **Actions en faveur de la cohésion des territoires**

En 2023, 18 **tiers-lieux de compétences** ont été retenus dans le cadre de l'appel à projet DEFFINOV. Ces projets ont pour objectifs de favoriser les coopérations entre les organismes de formation et les tiers-lieux pour allier la capacité d'innovation, d'animation et de mobilisation des uns, à l'expertise pédagogique des autres afin de développer un rapport à l'apprentissage de proximité, plus inclusif et innovant, en réponse aux enjeux des territoires. Il s'agit, en 2024, de poursuivre l'accompagnement de ces projets, de capitaliser les actions développées et de les inscrire dans l'écosystème emploi formation territorial.

→ **Sécuriser les parcours des jeunes les plus en difficulté et renforcer l'accompagnement à la qualification des publics fragiles**

En 2024, la Région poursuivra son soutien aux Missions locales facilitant l'insertion professionnelle des jeunes en difficulté.

Les Missions locales accueillent et accompagnent les jeunes en prenant appui, notamment, sur l'offre de formation PREPA. Elles favorisent également l'accompagnement à la qualification des jeunes en lien avec l'offre de formation qualifiante de la Région (QUALIF Emploi). Elles participent également aux dynamiques territoriales emploi-formation afin d'adapter, le cas échéant, l'offre de service proposée par la Région.

A la suite de l'évaluation menée en 2023 sur la contractualisation stratégique et financière entre la Région avec le réseau des Missions locales (les 17 Missions locales et l'Association régionale des Missions locales), des propositions d'évolution des modalités et du contenu de cette contractualisation seront faites.

En 2024, en lien avec les structures concernées, la Région poursuivra le déploiement du dispositif « accompagnement à la qualification » pour l'ensemble des publics prioritaires identifiés dans le cadre du Pacte (bénéficiaires du RSA, personnes en situation de handicap, familles monoparentales...).

→ **Soutenir des actions conduites en amont de la formation**

Malgré les besoins de recrutement persistants, certaines personnes éprouvent des difficultés à accéder à la formation et à un emploi durable. Les facteurs sont multiples et parfois cumulés mais dans leur grande majorité ils recouvrent des problématiques relevant de la mobilité, de garde d'enfants, d'accès au logement, d'équipement numérique... Aussi, la Région poursuivra, en 2024, son soutien aux initiatives, principalement locales, levant les freins dans ces domaines.



RÉGION BRETAGNE
RANNVRO BREIZH
REJION BERTÈGN

283 avenue du Général Patton – CS 21101 – 35711 Rennes cedex 7
Tél. : 02 99 27 10 10 | X twitter.com/regionbretagne | facebook.com/regionbretagne.bzh | [@region.bretagne](https://instagram.com/region.bretagne)
www.bretagne.bzh
